

CONDITIONS D'ADMISSION

Justifier d'un statut étudiant :

Toute personne justifiant d'un statut d'étudiant en école, université, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou d'un statut de stagiaire ou de doctorant peut louer un logement à la Canopée.

Veillez noter que les studios de nos résidences étudiantes sont prévus pour une occupation par un locataire unique.

Justifier d'un niveau de revenus au moins égal à 3 fois le montant du loyer ou présenter un garant (deux garants acceptés) :

Il est demandé aux étudiants dont le revenu est inférieur à 3 fois le montant du loyer charges comprises, de présenter un ou plusieurs garant(s).

Le garant doit résider en France et avoir un lien de parenté avec l'étudiant. Il doit lui-même justifier d'un revenu au moins égal à 3 fois le montant du loyer, charges comprises. Si ce n'est pas le cas, un deuxième garant résidant en France peut être présenté.

Situations particulières :

Les étudiants internationaux ou sans garant sont invités à fournir une caution bancaire délivrée par un établissement bancaire ayant une succursale en France, dont le montant devra être égal à un an de loyers charges comprises.

Ils peuvent aussi solliciter l'organisme public VISALE (<https://www.visale.fr/visale-pour-les-locataires/avantages/>) pour se substituer à la caution (il convient de transmettre le numéro d'accord Visale au moment de la candidature).

Il existe d'autres organismes privés pouvant fournir une caution aux personnes ne pouvant présenter un garant résidant en France.

En aucun cas, Made In ne peut accepter le paiement anticipé des loyers.